

01.03.2024

CE	
	Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.
Age minimal	18 ans
Certificat médical (examen de la vue y compris)	Pas nécessaire si le certificat médical pour la catégorie C est encore valable.
Théorie de base	Non
Théorie complémentaire	Non
Validité permis d'élève conducteur	24 mois (le/la titulaire de la catégorie C peut effectuer des courses d'apprentissage avec une remorque de la catégorie CE sans être accompagné-e)
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Non
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Un véhicule articulé ou ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie C et d'une remorque d'une longueur d'au moins 7,5 m. Aussi bien le véhicule articulé que l'ensemble de véhicules doivent avoir un poids total autorisé d'au moins 21 t, un poids effectif d'au moins 15 t, une longueur d'au moins 14 m et une largeur d'au moins 2,30 m et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. L'espace de chargement doit être constitué d'une caisse fermée au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	BE, C1E, DE, D1E si le/la requérant-e est titulaire du permis de conduire pour le véhicule tracteur.